

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2012)
Heft: 279-280

Vorwort: Éditorial : cinquième roue du carrosse suisse
Autor: Alliaume, Philippe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CINQUIÈME ROUE DU CARROSSE SUISSE

L'actualité franco-suisse a été agitée. Les négociations bilatérales qu'on souhaitait voir reprendre dans une ambiance constructive sont à l'inverse l'objet d'une forte tension. Vis-à-vis de Bruxelles d'abord, qui a sèchement rejeté les réponses de la Suisse, sans débat. Reprise automatique de l'acquis, Punkt-Schluss. Vis-à-vis de la France ensuite, où à quelques jours d'une rencontre bilatérale, Bercy n'hésite pas via une circulaire quasi confidentielle, à fermer à nouveau la porte de la cellule qui traite les régularisations fiscales. Nous en reparlerons. Dans ce numéro Maitre Itin vous fait découvrir un autre aspect de ce pillonnage, concernant les successions franco-suisses.

Autant de comportements qui ne contribuent pas à donner l'impression aux Suisses de l'étranger d'être les bienvenus en France, même si ils en sont à 80 % également ressortissants. La Cinquième Suisse se tourne alors vers la Confédération pour connaître le soutien qu'elle peut en attendre.

C'était le sujet d'une conférence donnée à l'Ambassade de Suisse mi-octobre par le conseiller aux États Filippo Lombardi devant le Groupe d'études helvétiques de Paris. La motion Sommaruga, avait des ambitions élevées mais n'a pas passé la rampe des États. Une commission a été créée pour préparer un projet de loi sur les Suisses de l'étranger, projet confié à une sous-commission.

Objectif n°1 : simplifier et regrouper les nombreux textes actuels en un seul. Comme les Suisses de l'étranger sont concernés par de nombreux aspects des lois, on procèdera quand même par renvoi aux textes actuels.

Objectif n°2 : regrouper les relations autour d'un département fédéral unique, probablement le DFAE.

Objectif 3 : inscrire dans la loi un financement plus complet de l'OSE. Mais en Suisse on se méfie des coûts engendrés par le transfert à

la Confédération de missions effectuées plus efficacement par le privé.

Objectif 4 : mise en place du vote électronique pour permettre à plus de citoyens de voter dans de meilleures conditions. M. Lombardi n'a pas caché que les choses n'étaient pas simples, et n'iraient pas forcément au bout dans les délais espérés. La Confédération a une mission de coordination mais pas le pouvoir d'imposer l'e-voting aux cantons (voir notre n° 253-254). Il a aussi tenu à démentir une information inexacte du GEHP. L'OSE à qui on reproche de ne pas faire démocratiquement élire le Conseil des Suisses de l'étranger, ne pourra pas plus faire élire ses membres par l'e-voting qu'élabore la commission. En effet, l'OSE ne peut s'accaparer un scrutin officiel que la loi ne lui a pas mis à disposition.

Objectif 5 : régler les questions relatives aux Suisses temporairement à l'étranger et qui posent des problèmes de protection consulaire en zone sensible, de coût de sauvetage, etc. Une fois de plus, regrettable confusion entre Suisses (temporairement) à l'étranger et Suisses de l'étranger, établis parfois depuis plusieurs générations.

En résumé, on peut craindre que la montagne finisse par n'accoucher que d'une souris, consolidant un peu le statut hybride de l'OSE sans la financer réellement et traitant mieux les Suisses en voyage que ceux de la Cinquième Suisse qui reste la cinquième... roue du carrosse. Et pourtant la petite Suisse, si facilement décriée, continue son chemin en évitant pas mal d'écueils sur lesquels ceux qui entendent lui donner des leçons ont souvent fait naufrage.

Philippe ALLIAUME

Philippe ALLIAUME
Rédacteur en chef

Redacteur en chef

redaction@suisse-magazine.com